



10 794, rue Lajeunesse, bureau 100
Montréal (Québec) H3L 2E8

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

INSTALLATION DE GICLEURS DANS LES RÉSIDENCES POUR AÎNÉS Le RQRA profite de sa tournée provinciale pour lancer son Programme assistance bâtiment

Montréal, le 7 mars 2016 - Le Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) profite de sa grande tournée des régions pour lancer son **Programme assistance bâtiment**. Cette initiative a pour objectif de soutenir et d'assister les résidences pour aînés (RPA) membres du RQRA dans leurs travaux d'installation de gicleurs afin de contrôler les coûts de la démarche et de minimiser les désagréments pour les aînés qui y résident.

« L'installation de gicleurs représente un important défi pour les propriétaires et gestionnaires de RPA. En plus des sommes importantes qui devront être investies dans chacun des projets, les RPA vont se transformer en véritables chantiers, a expliqué Yves Desjardins, président-directeur général du RQRA. Il y aura de la poussière, du bruit et beaucoup de dérangement pour les aînés qui y habitent », a-t-il ajouté.

C'est donc devant l'ampleur de la tâche que le RQRA a décidé de mettre sur pied le **Programme assistance bâtiment**, dont la gestion a été confiée à l'entreprise [Constructions DEVLOR](#), reconnue pour son expertise depuis 1986. « Nous mettrons tout en œuvre pour aider les propriétaires et gestionnaires de RPA à bien faire les travaux et à bénéficier pleinement du [programme d'aide financière du gouvernement provincial](#) », a précisé Stéphane Dufresne, responsable du programme chez Constructions DEVLOR.

Rappelons qu'en décembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté une législation obligeant toutes les résidences pour aînés existantes à être équipées de gicleurs. Les propriétaires de ces RPA auront cinq ans, soit jusqu'en 2020, pour s'y conformer. Dans la foulée, le RQRA avait annoncé son intention de mettre sur pied un programme

d'accompagnement conçu pour les résidences.¹ « Tous les membres du RQRA accordent la plus haute importance à la sécurité de leurs résidents. Il faut cependant comprendre qu'il n'est pas simple d'installer des gicleurs dans un bâtiment existant, habité de surcroît, a souligné Yves Desjardins. Il est aussi important de réaliser l'importance de planifier à l'avance des travaux de cette envergure. Il y a entre autres des permis à obtenir et les plans doivent être approuvés par un ingénieur. Nous avons cinq ans pour agir et il faut commencer dès maintenant! »

Près de 300 résidences pour aînés membres du RQRA devront se munir de gicleurs d'ici 2020.

Le Regroupement québécois de résidences pour aînés

Le RQRA est un organisme à but non lucratif qui regroupe des résidences privées pour aînés. Il rassemble près de 700 membres, gestionnaires et propriétaires de résidences qui gèrent plus de 77 000 unités locatives dans tout le Québec. Ses membres offrent un milieu de vie de qualité aux aînés autonomes ainsi que des services d'assistance et des soins à ceux qui sont en perte d'autonomie.

-30-

Source :

Marie-Claude Dion

Agente de communications

Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

Tél. : 514 526-3777, poste 240

Cell. : 514 402-2877

mcdion@rgra.qc.ca

¹ Voir le communiqué au <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-rqra-lance-un-programme-daccompagnement-pour-linstallation-de-gicleurs-dans-les-residences-560808841.html>